

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER  
VIVIENNE-GAILLON  
22.01.2018**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène de BARMON	Oui	Christine VOS	Oui
Sandrine WANTEN	Oui		
Franck Boyer	Oui		
Marie-Christine MALECOT	Oui	Marie-Laure THIERRY (co-présidente APE)	Représentée par Louis Muraz
Anne-Sophie JELIC	Non	Philippe GODOY	Oui
Véronique GABORIAU représentée par Hélène de Barmon	Excusée		
Géraldine WOLF	Oui	<i>Collège III</i>	
Michel GENDROT	Oui	Olivia HICKS-GARCIA	Excusée
Pascal MUNIER	Excusé	Brice ALZON	Non
Eduard WOLF	Oui		
Rafael-MANDUJANO ORTIZ	Oui		
Stéphane LEULLIER	Oui		

Étaient également présents : Olivier MAILLEBUAU, Maxime DES GAYETS, Bruno CHARPENTIER, Jean-Paul MAUREL

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Hélène de Barmon indique en préambule qu'elle regrette que la mairie n'ait pas diffusé, comme elle le fait normalement auprès des habitants du quartier, de convocation au Conseil comprenant son ordre du jour et accompagné du compte-rendu de la dernière réunion.

A cet égard, le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2017 a été mis à la disposition des participants sous 2 formes : un compte-rendu proposé par la Mairie (et avec écriture inclusive) et un compte-rendu modifié et enrichi par les membres du Conseil de Quartier (et sans écriture inclusive). Cette seconde version a été éditée par la Mairie avec la mention manuscrite « *compte-rendu non validé par les élus* ».

Le Conseil de Quartier n'est pas favorable à l'utilisation de l'écriture inclusive qu'il juge ne pas être la bonne méthode pour promouvoir la parité hommes-femmes, même si ça part d'une bonne intention. Les langues n'évoluent que par l'usage et nous écrivons des textes pour qu'ils puissent être lus oralement.

Les membres du Conseil de Quartier insistent sur le fait que le compte-rendu officiel devra respecter les modifications ou amendements de fond et de forme qu'ils ont apportés au projet de la Mairie; ils considèrent en effet que l'indépendance qui leur est reconnue par la Charte et l'esprit dans lequel la Mairie du 2<sup>ème</sup> a toujours indiqué vouloir considérer leur institution les laissent seuls maîtres du contenu des comptes-rendus de leur séance et ce y compris sur la forme. Cette position de principe ne remet pas en question les documents prenant en compte l'écriture inclusive produits par la Mairie sous réserve qu'ils concernent strictement cette dernière. Tel n'est pas le cas des comptes-rendus des conseils de quartier.

A la demande de la Présidente du Conseil de Quartier, les 2 comptes-rendus ont été soumis au vote, à la fois sur le fond puis sur la forme. Le compte-rendu modifié et enrichi par les membres du Conseil de Quartier a été approuvé à l'unanimité sur le fond. Quant au vote sur la forme et plus précisément sur le recours à l'écriture inclusive, il a fait l'objet de 12 voix contre et d'une abstention. Dans ce contexte, Hélène de Barmon insiste sur le fait que c'est cette version qui doit être considérée comme adoptée et par suite diffusée officiellement notamment sur le site de la Mairie. Elle indique qu'en tant que présidente du conseil de quartier, elle sera vigilante sur ce point afin que le vote du conseil de quartier soit respecté. Elle ne s'oppose pas à ce que la Mairie maintienne sur la version officielle diffusée sur son site la mention manuscrite figurant sur le projet qui a été soumis au vote. Les membres du Conseil de Quartier confirment par la même occasion leur soutien à la Présidente.

## **2. LE STATIONNEMENT ET LA REGLEMENTATION DES VELOS EN FREE FLOATING**

Concernant le stationnement des vélos en *free floating* (ou vélos en libre-service sans station), la Mairie étudie une redevance payée par les nouveaux opérateurs; néanmoins, devant l'ampleur du phénomène et l'occupation anarchique de l'espace public, avec un risque d'occupation inappropriée, et potentiellement dangereuse, des trottoirs et de la chaussée, les conseillers de quartier indiquent que selon eux une telle redevance risque de ne pas répondre à la réalité du problème et de ne pas permettre d'éduquer les utilisateurs ni de réguler l'utilisation de ces nouveaux services.

Plusieurs pistes sont à l'étude ; Stéphane LEULLIER souligne certaines expériences mises en place dans d'autres villes et qui pourraient avantageusement être appliquées à Paris : verbalisation systématique à Shanghai, élaboration d'une carte virtuelle (*Geofencing*) qui dessinerait des zones d'interdiction de stationner et bloquerait le système de verrouillage dans ces zones – le Ministère du Transport a été saisi pour apporter un cadre législatif qui fait défaut actuellement.

## **3. TRANSITION VELIB'**

Concernant la mise en service du nouveau Velib', les conseillers de quartier soulignent les conditions catastrophiques dans lesquelles s'effectue avec retard la transition entre les deux opérateurs choisis par la Mairie de Paris. Tous déplorent en effet le fait qu'il est actuellement quasiment impossible de trouver un vélib et/ou une station disponible.

Olivier MAILLEBAU considère que, sans nier ces difficultés, il y a lieu de souligner les réels atouts du nouveau Velib' Smovengo : choix de Smoove, PME Montpelliéraine, coût d'utilisation et d'entretien réduit, vélos plus légers, un nouveau système d'accrochage pour rendre son vélo même quand la station est pleine, ...). Dans ce contexte, il affirme assumer

totalemment le choix de changement d'opérateur. Il indique également que 123 emplacements seront effectifs fin janvier 2018.

D'après Olivier MAILLEBUAU, certains emplacements pourraient être ajoutés ou adaptés en fonction du retour d'expérience : par exemple, il manquerait des emplacements rue de Mulhouse. Pour assurer la transition vers le nouveau Velib', les usagers devront demander une nouvelle carte, ce qui devra être souligné par de la communication.

#### **4. PROJET RETENU RUE SAINT-MARC / PANORAMA DANS LE CADRE DES PRECEDENTS BUDGETS PARTICIPATIFS**

L'option retenue parmi les 3 propositions présentées lors de la réunion du 11 décembre 2017 prévoit une rue Saint-Marc piétonne, ouverte sur la rue Vivienne et sur la rue Montmartre, mais dont l'accès est exclusivement réservé aux véhicules prioritaires, couplé à un élargissement des trottoirs et à la mise en place de potelets.

Bruno CHARPENTIER indique que les nouveaux plans dans le cadre de la piétonisation de la rue Saint-Marc sont disponibles – début prévisionnel des travaux en juillet 2018 ; fin estimée en octobre 2018.

La gestion des poubelles rue Saint-Marc est à l'étude.

Michel GENDROT profite de ce point pour indiquer que la rue de Gramont est devenue une *voie d'accélération* pour les taxis et demande également s'il existe une réglementation sur la circulation et le stationnement des camions de livraison à fort tonnage dont il constate l'arrêt fréquent dans cette rue. Ces deux faits rendent en effet la rue de Gramont dangereuse puisqu'à cause des camions les piétons sont contraints de descendre sur la chaussée où les taxis circulent à vive allure.

#### **5. MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE BRIGADE DEDIEE A LA GESTION DES INCIVILITES**

La mise en place de la brigade dédiée à la gestion des incivilités est effective. La verbalisation des incivilités explose en 2017 – Olivier MAILLEBUAU annonce une hausse de 113% du nombre des verbalisations en 2017 par rapport à l'année précédente : 68€ (au lieu de 35 €) pour un mégot jeté par terre, un épanchement d'urine ou les déjections canines, 150€ pour une terrasse envahissante, action d'intérêt général consistant à venir nettoyer un graffiti, verbalisation des entreprises du bâtiment qui dégradent l'espace public, ...

Le recrutement d'agents supplémentaires est en cours. Le nombre d'agents déployés devrait passer de 1.100 à 1.900 et le domaine d'intervention devrait s'étendre aux nuisances sonores gérées actuellement par la préfecture.

Olivier MAILLEBUAU rappelle qu'un **plan de propreté** existe, avec des priorités suivant les zones. Ce plan de propreté est à actualiser et Olivier MAILLEBUAU va adresser aux conseillers de quartier sa version actuelle.

Pour ce qui concerne les publicités envahissant les boîtes aux lettres et collées sur les portes des habitations, la Mairie constitue une base de données, en perspective d'éventuelles actions pénales.

Il est rappelé que les habitants doivent déposer plainte en cas de nuisances. La Mairie est disposée à servir de médiateur et à accompagner les habitants avec des procédures adaptées.

## **6. SUIVI DU RAPPROCHEMENT AVEC L'OPERA COMIQUE**

L'objectif de l'initiative est de construire des ponts avec les habitants du quartier afin de promouvoir la découverte ou l'approfondissement d'une expérience innovante autour des domaines artistiques proposés par le Théâtre national de l'Opéra Comique.

Rafael MANDUJANO ORTIZ, à l'initiative de ce projet, remet aux conseillers de quartier un document listant plusieurs axes de réflexion, en attendant les propositions de l'Opéra Comique (visites du bâtiment, tarifs privilégiés, rapprochement avec les écoles, ...).

Dans le cadre de ce projet, Philippe GODOY propose de contribuer à la constitution d'un jeu de piste imaginé sur le thème des musiciens, qui ont été nombreux à séjourner dans l'arrondissement.

Un lien fort entre l'Opéra Comique et l'association *Sauvegarde du square Louvois* est également souhaité. En parallèle, Louis MURAZ va contacter les écoles du quartier pour voir comment les enfants pourraient participer au projet (visites, assister à des répétitions, cours de chant, ...).

L'ensemble de ces propositions sera transmis par Rafael MANDUJANO ORTIZ d'ici fin janvier 2018 au secrétaire général de l'Opéra Comique, Monsieur DESPORTES, copie à Monsieur MANTEI directeur de l'Opéra Comique.

## **7. LA FUSION DES 4 ARRONDISSEMENTS DU CENTRE : PROCESSUS DE CONCERTATION AVEC LES CONSEILS DE QUARTIER**

Maxime DES GAYETS précise que des sessions de concertation vont démarrer cette année dans le cadre de la fusion des 4 arrondissements du centre (1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup>) – les modalités et le calendrier ne sont pas encore connus – les CDQ seront sollicités, en particulier autour des thèmes suivants : harmonisation de la charte, emplacement de la nouvelle Mairie (3e ou 4e), nombre d'élus et de conseils de quartiers (nouveau découpage), quels services attribués aux locaux de l'actuelle Mairie du 2e, quels modèles pour la propreté, ...

L'emplacement du nouveau Commissariat, issue de la fusion des commissariats des quatre arrondissements du centre, n'est pas tranché.

Le nombre d'élus pourrait passer de 48 à 24.

Le nombre de CDQ pourrait passer de 15 à 9.

L'élection du Maire de Secteur aura lieu lors des élections municipales qui devraient avoir lieu en 2020 mais pourraient être reportées en 2021.

Un rapport détaillé sera remis à la Mairie de Paris fin 2018.

## **8. REPRESENTATION DU CDQ VIVIENNE-GAILLON LORS DES REUNIONS DES DEUX AUTRES CDQ**

L'idée est qu'un ou plusieurs membres du CDQ Vivienne-Gaillon participent aux CDQ Sentier-Bonne Nouvelle et Montorgueil-Saint Denis pour renforcer les liens et les échanges au sein du 2<sup>e</sup> arrondissement et d'envisager certaines démarches communes.

Hélène de BARMON demandera les calendriers des réunions qui ne lui ont pas été communiqués à cette date.

## **9. LANCEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2018**

Les règles de dépôt des projets dans le cadre du budget participatif 2018 ont été rappelées par Maxime DES GAYETS ; en particulier, les projets liés à des travaux de voirie ne seront pas retenus cette année.

**La date butoir est fixée au 4 février 2018 à 20h** – seuls 7 projets avaient été déposés pour le 2e arrondissement en date du 22 janvier 2018.

## **10. DIVERS**

Franck BOYER souhaite favoriser la mise en place de pavés végétalisés dans le quartier, en particulier rue des Petits-Champs et rue des Panoramas, ce qui participerait à la réduction des îlots de chaleur urbains et à la végétalisation du 2<sup>e</sup> arrondissement. Stéphane LEULLIER propose d'inscrire ce projet au Budget Participatif 2018.

Hélène de BARMON attire l'attention des élus sur la situation actuellement dangereuse de la rue Vivienne. En effet le changement de sens de circulation est mal signalé entraînant régulièrement des véhicules empruntant la rue en sens interdit. Bruno CHARPENTIER répond qu'il est conscient du problème qui lui a été rapporté à plusieurs reprises. Il est en contact avec les services de la Ville pour remédier au plus vite à cette situation de fait.

Franck BOYER évoque le MOOC (Massive Open Online Course) proposé par l'Université de Lille et dont l'objet est de comprendre et de maîtriser l'élaboration d'un budget communal. Maxime DES GAYETS reconnaît que le suivi de la gestion des questions financières à Paris est peu lisible, complexe et surtout spécifique. Cela signifie qu'une formation relative à l'élaboration du budget d'une commune risque de ne pas être adaptée à la situation parisienne.

Placette dite du Figaro rue du Louvre : la Place sera renommée et il est prévu que le kiosque ouvre fin février 2018.

### **Prochaines réunions à 20 heures en mairie d'arrondissement**

**lundi 19 mars 2018**

**Lundi 14 mai 2018**

**Lundi 25 juin 2018**